

En 2014, parallèlement à la démarche de concertation du Plan local d'urbanisme, les élus ont souhaité enrichir le débat sur le projet urbain de Pont de Claix :

▶ en abordant les aspects opérationnels de certains aménagements au cours des : **ATELIERS PUBLICS URBAINS (APU)**

Un Atelier Public Urbain est un temps de réunion entre les élus, les services de la ville et les habitants, il permet d'échanger ensemble et de dresser un état des lieux général d'un secteur géographique, d'établir un diagnostic précis par site et de définir des priorités et des pistes de travail sur les aménagements à apporter. Il permet également d'imaginer ensemble des scénarios d'aménagements qui aboutiront à la sélection de l'un d'entre eux et à la réalisation de celui-ci. Ces temps d'échanges ont abouti à la création du parc **Iles de Mars/Olympiades** au sein duquel ont été aménagés entre autres des jardins collectifs, des jeux pour enfants, un city stade, une agora ou une liaison piétonne auparavant inexistante.



D'autres APU ont eu lieu sur le quartier **Taillefer Marcelline** notamment pour réfléchir au réaménagement des espaces qui comprennent l'espace jeux pour les petits, le city stade ainsi que les parkings qui donnent du côté de l'avenue du Maquis de l'Oisans. La démarche va se poursuivre en même temps que celle entamée en juin 2014 sur le quartier **Grand Galet**.

Pour toutes informations : Pôle vie de la cité, Maison de l'Habitant tél. : 04 76 29 86 29

▶ en soumettant la vision de Pont de Claix à l'expertise des spécialistes de l'Association Internationale du développement urbain (INTA)

En septembre 2014, des urbanistes, architectes, géographes étrangers ont écouté de nombreux acteurs de la ville (commerçants, industriels, membres d'associations...) mais aussi de l'agglomération (élus, universitaires, représentants du monde économique, acteurs culturels...) pour appréhender au mieux les choix porteurs du renouveau de Pont de Claix à l'échelle de la métropole de demain. Lors d'un rapport présenté en séance publique aux Pontois le 20 septembre 2014, les experts ont reconnu la qualité du projet urbain imaginé depuis 2009 ; ils en soulignent plusieurs objectifs majeurs :

- Faire de Pont de Claix un pôle d'innovation technologique, industrielle, sociale et culturelle
- Réinvestir le site des Papeteries pour un site 3.0 (pour un futur à la pointe de la technologie)
- Redonner à Pont de Claix une place centrale pour les villes du Sud de l'agglomération par la mise en valeur de ses atouts : le patrimoine industriel, la culture, la nature, l'eau.
- Mettre en scène le Cours Saint-André afin qu'il joue un rôle d'animation dans la ville, et redonner une image de marque à la plus longue avenue d'Europe qui relie la Bastille au Centre ville de Pont de Claix.
- Conforter le Centre ville en tant que pôle d'attractivité regroupant notamment des services structurants pour le Sud de l'agglomération
- Retenir Pont de Claix comme un territoire où s'inventent de nouveaux rapports entre la métropole et les communes.

Pour toute information :
Service urbanisme,
tél. : 04 76 29 80 55
www.ville-pontdeclaix.fr
(rubrique PLU)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

C'est un document clé du PLU qui met au centre de la démarche de développement de la ville, le projet urbain. Il définit les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de protection des espaces naturels et établit les grands équilibres que la ville souhaite atteindre concernant l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs... Document politique par excellence, il doit être simple et concis et donner une information claire afin de favoriser le débat avec la population comme au sein du Conseil Municipal. Le projet qui a émergé au fil de la démarche conduite depuis 2009 est celui d'une ville séduisante, active et inventive.

Il se décline autour de 5 grands défis

- **Viser l'excellence urbaine : réinventer la ville et reconquérir son image en s'appuyant sur ses spécificités historiques, environnementales et paysagères.**

Faire de Pont de Claix une ville agréable à vivre nécessite de porter les efforts sur sa qualité environnementale, ses atouts paysagers et patrimoniaux, ses espaces publics, mais aussi de prendre en considération les enjeux liés à la transition énergétique et à la maîtrise des risques. Cela se traduit par la réalisation de projets comme celui de la ceinture verte paysagère permettant d'assurer une continuité entre les espaces verts et les parcs urbains ; Il s'agira aussi de concevoir des projets d'espaces publics de qualité qui favorisent les déplacements, assurent un accès à tous les usagers et en particulier aux piétons, et facilitent la lecture des paysages urbains...

- **Habiter autrement : répondre aux aspirations des habitants de la ville et de la métropole dans leur grande diversité, en recherche de nouveaux « modes d'habiter et de vivre en ville ».**

Afin de renforcer son attractivité résidentielle et retrouver le chemin d'une croissance positive de sa population, la ville de Pont de Claix doit renouveler son parc de logements autour d'une offre diversifiée, de qualité et à prix abordable capable de répondre à l'ensemble des parcours résidentiels. En parallèle, l'intervention sur les quartiers et le bâti existant, en poursuivant l'aide à la rénovation du parc actuel de logements et les opérations de valorisation et de désenclavement de tous les quartiers, permettra de limiter les risques de déqualification du bâti ancien.

- **Faciliter la ville : adapter la ville pour qu'elle soit pratique, fonctionnelle, accessible et plus confortable à travers son offre de services, de commerces, d'équipements**

et de transports. Permettre à un pôle de vie dynamique et fédérateur d'émerger est l'ambition du projet de centralité au nord de la ville en lien avec l'extension de la ligne de Tram A. Structuré autour d'un pôle d'échanges multimodal, ce projet revêt un enjeu d'amélioration des conditions de déplacement de tous les usagers de la ville. La restructuration des pôles de vie existants devra être pensée pour améliorer l'armature urbaine et le rayonnement de l'offre commerciale, de services et d'équipements.

- **Développer l'économie et l'ouvrir sur la ville : optimiser le modèle économique, travailler son insertion et sa contribution à la vie locale.**

Le positionnement économique actuel de Pont de Claix autour des activités de production doit être conforté. Il faut renforcer les liens entre les zones économiques et les centralités urbaines pour qu'elles participent mieux à l'animation et au fonctionnement urbain. Et, afin de mieux répondre aux besoins des populations actuels et futures, aux usagers et entreprises installées sur la ville, une diversification est nécessaire. Le développement d'activités présentes, de filières économiques liées aux besoins de l'industrie locale, de commerces et services du quotidien... permettront de maintenir le poids économique de la ville.

- **Choisir ensemble la ville que nous voulons vivre**
Le projet urbain de Pont-de-Claix poursuit la double ambition d'inventer une « ville à vivre » attrayante pour ses habitants ou usagers actuels et futurs, partie prenante, à plus large échelle, de la dynamique et du rayonnement métropolitains. Dès lors, il est important que chacun ait son mot à dire au moment de l'élaboration du projet de PLU ainsi que, par la suite, dans sa mise en œuvre.



CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE VILLE À VIVRE

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE « SUR LE PONT » / NOV-DÉC 2014

édito

En 2009, j'ai choisi de lancer une grande réflexion sur l'avenir de notre ville contraint par les risques technologiques depuis plus de 30 ans. Il était impérieux pour les élus de se projeter dans l'avenir et dans ce qui pourrait constituer une chance pour le territoire, pour ses habitants et pour l'agglomération. Cette réflexion, partagée avec les habitants depuis près de 3 ans, arrive presque à maturité.

Je suis convaincu que nous devons, dans ces temps difficiles, nous préoccuper plus encore de ceux avec qui nous « construisons » la ville de demain : habitants, bénévoles associatifs, élus, partenaires institutionnels, commerçants, artisans, acteurs du développement économique...

Nous devons réinterroger le modèle de développement, les manières de vivre et de construire le lien social dans nos villes. L'ambition d'un nouvel équilibre urbain qui favorise l'emploi, l'accessibilité, la qualité de vie, l'espace public, la tranquillité publique, la sobriété énergétique, l'environnement, la beauté et l'imagination, est un enjeu majeur du 21^{ème} siècle ! De ce nouvel équilibre doit pouvoir naître aussi une nouvelle manière de vivre dans son environnement immédiat et quotidien, en favorisant le lien social et la solidarité.

Je crois à cet avenir pour Pont-de-Claix qui saura dépasser dans sa capacité d'innovation son histoire tout en la valorisant. Pont-de-Claix doit être fière de son passé ouvrier qui est l'âme d'une commune populaire et solidaire. Elle doit tout autant être confiante dans l'avenir qui s'annonce et que nous devons construire ensemble sur le territoire.



Christophe Ferrari
Maire de Pont de Claix
Président de Grenoble-Alpes Métropole

PRINCIPALES ÉTAPES DU PLU >

18 Décembre 2014 > débat sur le PADD en Conseil municipal
1^{er} semestre 2015 > élaboration du plan de zonage et du règlement

Poursuite de la concertation >

Ateliers, réunions publiques, permanences sur le règlement, exposition, registre à disposition aux Services techniques

Mi 2015 > arrêt du PLU et bilan de la concertation (délibération Conseil municipal)
2^{ème} semestre 2015 > Enquête publique
Fin 2015/début 2016 > approbation du PLU

RÉUNION PUBLIQUE > Quel Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour Pont de Claix ?

Lundi 24 novembre 2014 à 18h30 - Foyer municipal



Directeur de publication : Christophe Ferrari
Réalisation services communication et urbanisme ville de Pont de Claix
Imprimerie Grafi 6500 exemplaires / Novembre 2014

www.ville-pontdeclaix.fr

RÉUNION PUBLIQUE

Quel Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour Pont de Claix ?

Lundi 24 novembre 2014 à 18h30
Foyer municipal



En octobre 2012, devant une salle comble, le maire de Pont de Claix, lance la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) : il annonce « un PLU exemplaire au regard de la démarche et du développement durable dans toutes ses facettes : social, économie, mobilité, environnement... », il en fixe l'enjeu « Pont de Claix, au carrefour des 3 sud, à l'entrée de l'agglomération grenobloise, une nouvelle centralité struc-

turante des territoires du canton de Vif, du Trièves, de la Matheysine et du Vizillois... » et conclut « La ville se construit avec les habitants. C'est la recette du succès qui consolide le lien social et la durabilité d'une politique ». Depuis, les habitants ont été invités à participer aux balades urbaines suivies d'ateliers dans chacun des 4 secteurs de la ville, et 3 rencontres-formation ont été tenues en présence de spécialistes.

www.ville-pontdeclaix.fr

PLU > Lire la synthèse de la démarche de concertation et des échanges

De balades en ateliers : une moisson d'idée

Plus de 250 personnes différentes ont participé aux 1ères étapes de la concertation



« On est bien ici, c'est tranquille ; mais on réfléchit aux moyens de limiter les nuisances liées au centre commercial et à son évolution ».

Parole d'habitant



ILES DE MARS / OLYMPIADES MAISONNAT / VILLANCOURT / ARC EN CIEL

BALADE DU 17 SEPTEMBRE...

Les Pontois sont présents au rendez-vous devant la Maison de l'habitant pour une balade urbaine en compagnie du maire, des élus et des techniciens. La Maison de l'habitant abrite diverses permanences de bailleurs sociaux mais elle est aussi un lieu ressources pour les communes de l'agglomération (qui contribuent à son fonctionnement via La Métro) en matière de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Très fréquentée par les Pontois qui la connaissent bien, elle est un équipement structurant du secteur.

Traversée de la rue Mozart, devant les locaux occupés par les services municipaux. La rue Mozart/av. Victor Hugo est une artère importante qui joue un rôle d'axe secondaire majeur et d'alternative au cours St-André pour rejoindre le centre de Pont de Claix : le PLU s'appuiera sur elle pour améliorer la desserte du secteur : création de nouveaux maillages facilitant les déplacements en veillant à apaiser la circulation automobile et à faire la place aux piétons et aux cycles. D'être sur place permet de faire surgir ce qui fait problème par la discussion, mais aussi d'évoquer les proximités géographiques parfois porteuses de solutions : ainsi depuis le parc de la Colombe (espace peu visible, propice par sa configuration à la confiscation par des groupes « confidentiels ») émerge l'idée d'une coulée verte qui traverse la bretelle de Gringalet, se prolonge par les jardins familiaux pour devenir une promenade et un des espaces verts les plus importants de la commune.

... et atelier du 1^{er} octobre

Les participants sont invités à se répartir en 2 sous-groupes autour de la carte du secteur pour travailler de manière plus précise sur les orientations du secteur et les évolutions telles qu'elles ont été évoquées lors de la balade qui a précédé : ● les bâtiments en devenir : collège, friche Becker, équipements municipaux ● les pôles commerciaux Arc en Ciel et Olympiades et leur intégration/positionnement ● les espaces publics : Parc de la Colombe, végétalisation du canal, les chemins piétons traversants et une voie pour les cycles.



« Les personnes qui entrent dans Pont de Claix par la bretelle d'autoroute ont une vision peu valorisante de la ville ; comment faire pour l'améliorer ? »

Parole d'habitant

GRAND GALET / JEAN MOULIN / av. CHARLES DE GAULLE / ENTRÉE NORD

BALADE DU 16 MAI...

Il pleut des trombes d'eau, mais cela n'a pas dissuadé un certain nombre d'habitants de rejoindre élus et techniciens. Le quartier Grand Galet - un des plus peuplés de la commune - se partage en occupations diverses : des logements, des commerces, des services et même une usine. Au cours de la balade, les habitants s'expriment sur les questions de circulation, de stationnement, de gestion des déchets, qui peinent à trouver des réponses satisfaisantes. La place Nelson Mandela en particulier cristallise autour d'elle des stationnements anarchiques générateurs de problèmes de voisinage ; la quantité de voies qui se terminent par un cul-de-sac est aussi problématique, pour la collecte des poubelles par exemple.

... et atelier du lundi 3 juin

« Désenclaver » est le maître mot de l'atelier : il s'impose pas seulement au regard du « labyrinthe » de voies qu'est Grand Galet mais aussi du fait de l'arrivée du tram qui va relier le terminus actuel d'Echirolles à la future gare multimodale prévue au débouché de l'avenue Charles de Gaulle sur le Cours St André, face à Flottibulle (horizon 2018/2020). La configuration de tout le secteur va s'en trouver modifiée : les rives de l'avenue Ch. de Gaulle dont tout un côté sera occupé par la plate-forme du tram, une piste cyclable et l'espace piétons, seront valorisées ; les perspectives de développement (habitat, commerces, services, création ou requalification d'espaces publics) sont ouvertes et accompagnent avec la création de la cité des arts et des sciences aux grands Moulins de Villancourt et le rayonnement de Flottibulle, l'émergence d'une nouvelle polarité à l'entrée Nord dans la ville. L'allée Olympe de Gougues est-elle destinée à devenir l'ouverture principale du quartier sur l'av. Ch. de Gaulle ? La valorisation des espaces publics, comme du parc Jean de La Fontaine, le devenir du stade ou de la maison Blandin Matignon ont alimenté les échanges.



ENTRÉE NORD / VILLANCOURT / 120 TOISES / FLOTTIBULLE / ZI DES ILES

BALADE DU 11 JUIN...

En route pour une balade qui englobe le canal EDF, la friche Becker, la zone industrielle et l'entrée Nord de la ville : comme à chaque balade, un plan du parcours avec les stations est distribué à tous les participants. Passer le canal : vestige d'un temps où les crues de la rivière inondaient tout sur leur passage, et témoin d'une présence, celle de l'eau, qui a présidé à la naissance et aux destinées de la commune. Il crée la séparation entre une zone industrielle disparate (industries, stade, cimetière) et « la ville », à l'accès « coïncé » par la bretelle de Gringalet et l'axe historique du cours Saint André.

... et atelier du jeudi 27 juin

Les Moulins de Villancourt, le Cours Saint-André, le canal représentent une part du patrimoine de Pont de Claix : les Moulins se recyclent en cité des arts et des sciences avec l'infrastructure logistique qui doit accompagner un projet de 5000 visiteurs/an ; la végétalisation du canal (le couvrir ? en multiplier les franchissements ?), peut-elle contribuer à la construction d'une trame verte de l'agglomération ? C'est compter avec la valorisation à l'échelle de la ville, des jardins familiaux.



CENTRE VILLE / TAILLEFER / PAPETERIES / VERDUN

BALADE DU 19 OCTOBRE...

La balade a lieu à vélo et minibus car elle va transporter les participants depuis la gare jusqu'aux anciennes papeteries. Les ateliers urbains sur Taillefer et les rencontres avec commerçants et habitants sur le centre Bourg ont déjà amplement permis à la municipalité d'ouvrir des pistes pour la réflexion. Sur le site des anciennes papeteries l'enjeu est de taille et rejoint celui de tout le secteur sud de la ville : créer une nouvelle identité urbaine en s'appuyant sur son histoire, et saisir l'opportunité qui s'offre pour solliciter de nouvelles offres économiques.



... et l'atelier du 4 novembre

Les participants ont imaginé plusieurs scénarios pour rendre le cœur de ville plus attractif et plus vivant : en jouant sur les cheminements pour relier le marché aux commerces en développant une nouvelle offre commerciale ou en accentuant le rôle de la gare dans les déplacements inter urbain. En valorisant les espaces naturels à proximité pour créer des lieux de promenade et de loisirs.

LES RENCONTRES FORMATIONS



Ouvertes à tous, elles sont animées par des architectes, des urbanistes, des spécialistes de la ville ; leur but est de sensibiliser les habitants, ceux qui « pratiquent » la ville quotidiennement aux thèmes abordés par le Plan local d'urbanisme : la ville durable, sa situation et son environnement, les modes de vie qu'elle intègre, l'exigence de qualité du cadre de vie... Une approche pédagogique pour que chacun puisse échanger mieux « armés » sur des sujets souvent complexes.

Comment le PLU peut-il agir sur la question globale du développement durable et notamment sur le réchauffement climatique, la pénurie d'énergie, la consommation d'espace, l'érosion de la biodiversité, l'impact sur la santé et sur la vie sociale ?

Exemples : Pour agir sur le réchauffement climatique, l'article 11 du PLU qui concerne l'aspect extérieur des bâtiments peut prévoir la végétalisation des toitures. L'article 13 peut imposer un coefficient de pleine terre dans les opérations immobilières afin de permettre les plantations et réduire ainsi l'imperméabilisation des sols ● Afin de favoriser les économies d'énergie, des principes de construction peuvent être donnés : compacité des bâtiments avec le coefficient d'emprise au sol (article 9), isolation (article 11), orientation des bâtiments ou utilisation d'autres énergies plus économes ● A travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le PLU devient un outil pour l'urbanisme de projet. Au-delà des règles, elles permettent de fixer un niveau d'ambition qui alimente la discussion avec les promoteurs et les aménageurs ● Sur la consommation d'espace, c'est la notion de densité qui permet d'y répondre. Cela renvoie plus globalement aux formes urbaines : inventer des formes urbaines qui répondent aux attentes des populations, tout en traitant les problèmes de pénurie d'espace et d'économie de coûts de construction.

Place de l'industrie et de l'économie dans la ville ?

Le futur PPRT (plan de prévention des risques technologiques) permettra d'assurer un développement urbain compatible avec la prise en compte des risques. Parallèlement, le poids actuel de l'économie pontoise à l'échelle de l'agglomération témoigne d'une certaine vitalité et de la capacité de la commune à être attractive pour de nouvelles activités. La reconversion des friches industrielles est au cœur de ce renouvellement (voir page 5 encadré INTA).